



APPEL A PROJET

Projet collectif 2019

Favoriser l'autodétermination en institution médico sociale

1. UNIFAF Hauts de France

L'appel d'offre est engagé par la Délégation Régionale Paritaire d'Unifaf Hauts-de-France, mandataire de l'opérateur de compétence (OPCO) Santé.

Unifaf est administré par les quatre organisations employeurs (Fehap, Unicancer, Nexem, et Croix rouge Française) et les quatre centrales syndicales de salariés (CFDT, FO, CGT, SUD Santé Sociaux).

Unifaf collecte et assure pour ses adhérents, la gestion des fonds de la formation professionnelle continue.

En Hauts-de-France, UNIFAF est l'interlocuteur de 1920 établissements employant environ 73 000 salariés et environ 12 000 travailleurs handicapés (chiffres 2017).

Au niveau national, Unifaf développe un service de proximité par l'intermédiaire de 25 délégations

2. Les projets collectifs

Les projets collectifs constituent une des catégories d'actions collectives, soutenues par les fonds mutualisés de l'OPCO, pour répondre à des besoins de formation exprimés ou identifiés par plusieurs adhérents.

Le choix et l'élaboration des projets collectifs s'appuient sur :

- La connaissance et l'analyse des évolutions et transformations du secteur sanitaire, social et médico-social,
- L'analyse des besoins et problématiques des adhérents,
- Une démarche méthodologique permettant d'identifier les priorités de formation.

3. Problématique à laquelle l'action doit répondre

L'APEI du Boulonnais, Association de Parents d'Enfants Inadaptés de Boulogne-sur-Mer, affiliée à l'UNAPEI, est une association reconnue d'utilité publique, agissant en faveur du bien être des personnes en situation de handicap.

S'appuyant sur une gouvernance parentale, l'association accompagne les personnes en situation de handicap, tout au long de leurs parcours de vie. Ses services s'articulent autour du siège social et des 3 pôles :

- Le pôle enfance et soins
- Le pôle travail et vie sociale
- Le pôle occupationnel et thérapeutique.

Elle se compose de 11 établissements repartis sur le territoire du Boulonnais (IME,



SESSAD, SAT, ESAT, Foyer de vie, foyer d'accueil médicalisé, SAVS, foyer pour personne handicapée vieillissante....)

Les 300 salariés accompagnent environ 600 personnes dans leurs quotidiens, et ce, en vu de leur développement moral, physique et intellectuel. Cet épanouissement passe par leur accompagnement vers l'autonomie, et le respect de leur projet de vie.

C'est ainsi que l'APEI de boulonnais souhaite aujourd'hui travailler sur l'autodétermination pour enrichir ses valeurs que sont :

- L'entraide et la solidarité
- Le respect du pouvoir agir, de la citoyenneté et de la dignité de la personne en situation de handicap

L'autodétermination se traduit comme étant la possibilité pour les personnes accompagnées de choisir librement sa vie.

Elle a pour finalité, de mettre la personne au cœur de son parcours et de prendre toujours plus en compte sa liberté et son pouvoir agir.

Pour outiller l'APEI du boulonnais dans ce nouveau projet, Unifaf, délégataire de l'OPCO santé souhaite mettre en œuvre un projet de formation dynamique pour aider l'association à porter cette nouvelle culture.

4. Les objectifs et modalités pédagogiques :

Objectifs :

L'objectif général de la formation est d'outiller l'association dans la mise en œuvre d'une culture d'autodétermination. Ainsi, le projet devra répondre aux objectifs opérationnels suivants :

- Comprendre ce qu'est l'autodétermination et ses répercussions tant pour la personne accompagnée que pour le salarié
- S'outiller et changer ses pratiques en vu de favoriser l'autodétermination
- Evaluer les capacités des personnes accompagnées, et les soutenir dans leur responsabilisation et prise de décisions
- Aider la personne en situation de handicap à mener une vie sociale choisie
- Communiquer auprès des proches aidants afin de les soutenir dans leur accompagnement

Par ailleurs, la capacité de l'organisme de formation à accompagner l'association dans la communication du projet, sera un critère essentiel d'évaluation de la proposition.

Le public concerné :

Le personnel éducatif de l'association amené à développer une démarche d'autodétermination auprès des personnes accompagnées.



Méthodes pédagogiques :

Unifaf, OPCO Santé insiste sur l'importance d'alternance d'exercices théoriques et pratiques.

Le formateur devra s'appuyer sur des situations vécues sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

Les méthodes pédagogiques devront être adaptées au public visé. Les spécificités des 11 établissements devront être prises en compte.

Nous attendons que l'organisme propose :

- De temps d'analyses de pratique
- L'organisation de mini séminaires et
- Une vidéo de sensibilisation, ou tout autre support de communication à destination des salariés et des familles
- L'organisation de temps de travail en binômes salariés proches aidants.

L'organisme pourra être force de proposition quant à l'articulation des différents temps pédagogiques.

5. Les conditions de réalisation

Durée :

La durée souhaitée de l'action est de :

- ½ jour pour le séminaire
- 2 jours d'apports formatifs
- ½ journée de retour sur expérience

Nombre de participants:

4 groupes pilotes de 12 à 14 personnes sont prévus pour un nombre total de 56 stagiaires maximum. D'autres groupes seront susceptibles d'être mis en place.

Planification

La planification de l'action de formation est à envisager de la façon suivante :
→ 2 journées maximum par semaine, hors vacances scolaires Zone B et hors vendredi.

Période de réalisation : démarrage 2019

Logistique

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par Unifaf.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités



administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause), la réservation des lieux, sera si besoin assurée par le prestataire. Les frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

Evaluation

Evaluation de satisfaction :

UNIFAF participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation.

Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage).

Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par UNIFAF.

Evaluation des acquis :

Unifaf attend également qu'une évaluation des acquis des stagiaires soient mise en place.

Evaluation des compétences :

Enfin, nous souhaitons qu'une évaluation à un an soit mise en place afin d'évaluer le degré de mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'accompagnement et les réussites et difficultés rencontrées. Cette évaluation sera accompagnée d'une demi-journée de retour sur expérience. L'intervention de témoin est préconisée (usagers, familles, salariés).

Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à UNIFAF)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)
- Le prestataire s'engage à faire parvenir à Unifaf, un mois maximum après le stage :
- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

6. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels issus de différentes institutions
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.



Nous rappelons que les CVs des intervenants doivent impérativement être validés par Unifaf

7. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec Unifaf sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à Unifaf les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratifs (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire
- Assurer un suivi régulier auprès d'unifaf

8. Calendrier et procédures

- Retour papier **et** numérique au présent appel à projet : 15 septembre 2019
- Choix du prestataire présélectionné : 2 octobre 2019
- Audition (Lille) : 16 octobre 2019 matin
- Réunion de cadrage téléphonique: 23 octobre 2019
- Séminaire : fin novembre /début décembre 2019

9. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :
En support papier (1 exemplaire non relié) à :

UNIFAF HAUTS DE FRANCE – Pôle ingénierie de formation
Chloé DEMEYERE
6 place Pierre Mendès France
59043 LILLE Cedex

ET en support informatique par messagerie à :
chloe.demeyere@unifaf.fr
(Conditions cumulatives)

Pour tout complément, vous pouvez contacter :
UNIFAF : Chloé DEMEYERE au 03.28.82.01.09